

Chers frères,

Salutations et bienvenue

1. A vous tous et à chacun mes chaleureuses salutations et mon fraternel souhait de bienvenue dans cette salle des réunions de l'évêché. Ce n'est pas la première fois que je me retrouve en réunion avec les curés et administrateurs paroissiaux. Au cours de chaque année pastorale il y a deux moments significatifs qui nous offrent l'occasion d'échanger sur la vie au sein de diverses équipes sacerdotales paroissiales. Ces occasions, vous les connaissez : l'ouverture de l'année pastorale et les Journées sacerdotales. Les visites pastorales sont également une opportunité de rencontre, d'échange et d'écoute mutuelle.

Objectif de la réunion

2. La présente rencontre, et d'emblée je dois l'avouer, revêt un caractère particulier. Elle est à situer, d'une part, dans le contexte de la situation économique de plus en plus précaire que traverse le diocèse dans un environnement tant macro que micro économique difficile ; d'autre part, cette rencontre est à placer dans le contexte politique actuel d'une transition qui nous prépare aux élections. Ce sont ces deux points qui constituent l'essentiel de cette rencontre.

Une économie précaire

3. Il n'est un secret pour personne que la plupart des paramètres de l'économie de notre diocèse sont déréglés. Ils connaissent des difficultés de plusieurs ordres, dues notamment à la mauvaise gestion et à la détérioration de l'environnement des affaires. Et quand je parle de mauvaise gestion je ne pense pas seulement aux acteurs économiques au niveau central, mais aussi et peut-être davantage à ceux de la base dont la première et principale responsabilité repose sur vous. Voilà pourquoi je vous ai invité pour qu'ensemble nous affrontions les défis économiques devenus de plus en plus nombreux et agressifs. Après avoir présenté la problématique dans ses principaux traits, j'indiquerai ensuite quelques questions fondamentales que je soumettrai à votre discernement en vue d'arriver à des prises de position tant principielles que pratiques.

Des signaux d'alarme

4. C'est depuis bien longtemps que l'économie de notre diocèse s'est engagé sur la voie vers la détérioration de son tissu économique. Et au fil des années, sans qu'il y ait eu des agressions extérieures physiques, les unités de production se sont vues disparaître l'une après l'autre jusqu'à la mort totale. Les effets néfastes d'un environnement économique désastreux et la diminution spectaculaire de l'aide étrangère ne font qu'assombrir la situation économique du diocèse. Nous ne cessons de le dire : les bailleurs des fonds qui alimentaient naguère nos caisses ont substantiellement diminué leur aide ou changé de stratégie. La pratique des Intentions de messes est moribonde. Les Œuvres pontificales Missionnaires accusent de sérieux signes de faiblesse : les subsides ont été substantiellement réduits à tous les niveaux ; il semble même que nous tendons vers la fin du système, c'est-à-dire vers une suppression totale des subsides.

Des appels au redressement

5. Ces signaux d'alarme ont suscité diverses réactions invitant à la recherche des solutions alternatives. Au sein de notre diocèse, il y a des souhaits formulés et des actions engagées pour un assainissement économique. La plaquette de S. Exc. Mgr J. Mbadu, intitulé *Dieu aime celui qui donne avec joie* fait partie de ces réactions face aux signaux d'alarme. En dehors du diocèse, le Synode pour l'Afrique, en 1994, avait préconisé en termes clairs et pertinents l'autofinancement de nos Eglises. Dans son Exhortation Apostolique post-synodale, *Ecclesia in Africa*, le pape Jean Paul affirme : « L'évangélisation requiert, outre les moyens humains, des moyens matériels et financiers substantiels, dont bien souvent les diocèses sont loin de disposer dans des proportions suffisantes. Il est donc urgent que les Eglises particulières d'Afrique se fixent pour objectif d'arriver au plus tôt à pourvoir elles-mêmes à leurs besoins et à assurer leur autofinancement. Par conséquent, continue le pape, j'invite instamment les Conférences épiscopales, les diocèses et toutes les communautés chrétiennes des Eglises du continent, chacune en ce qui la concerne, à faire diligence pour que cet autofinancement devienne de plus en plus effectif. » (n. 104).

6. En 1997, la Conférence Episcopale provinciale de Kinshasa, à la suite de la Conférence Nationale, adressait un Message aux catholiques, et aux hommes et femmes de bonne volonté, message essentiellement centré sur la nécessaire « prise en charge de toutes les

ressources humaines et matérielles de notre Eglise et de notre Pays. »
(n. 1).

En 2001, la Conférence Episcopale Nationale du Congo a publié une Instruction intitulée : *Nouvelle évangélisation et catéchèse dans la perspective de l'Eglise Famille de Dieu en Afrique*. Ce document a été suivi par un autre : *Directoire sur la Nouvelle Evangélisation et la Catéchèse dans la perspective de l'Eglise Famille de Dieu*. Les deux documents ont largement parlé de l'autofinancement de nos Eglises (chap. V et les n. 228-254).

En 2002, S. Exc. Mgr Malcolm Ranjith, Secrétaire Général adjoint de la Congrégation Pour l'Evangélisation des Peuples et Président des Œuvres Pontificales Missionnaires s'adressait aux Evêques des pays des missions en ces termes : « Etant donné cette situation difficile, les Œuvres Pontificales Missionnaires sont obligées de revoir la politique suivie jusqu'à présent dans la distribution des subsides. D'une part, si certains diocèses comptent plus de cent ans de fondation, disposant donc de plus grandes ressources et d'une population catholique plus nombreuse qui peut être motivée à contribuer davantage à leurs nécessités, de l'autre il y a ces nouveaux diocèses de fondation récente, manquant à la fois des structures essentielles et des ressources économiques, ou avec une population catholique peu importante, ce qui signifie plus de travail missionnaire et moins de rentrées. Donc, les diocèses qui peuvent générer plus de recettes, grâce aux fidèles et en utilisant de manière créative les ressources qu'ils possèdent déjà, doivent se sentir interpellés à accorder plus de place, de plein gré, à ceux qui en ont le plus besoin, dans l'esprit généreux de l'appel à la charité fraternelle. »

Il est temps d'agir concrètement

7. Toutes ces informations ont souvent été fournies à qui de droit et principalement aux prêtres. Il nous faut passer aux actes d'une manière plus déterminante. La législation de l'Eglise prévoit une politique en matière des finances des diocèses. En ce qui concerne les exigences du diocèse vis-à-vis de ses ministres, il est stipulé que « Puisqu'ils se consacrent au ministère ecclésiastique, les clercs méritent une rémunération qui convienne à leur condition, qui tienne compte autant de la nature de leur fonction que des circonstances de lieux et de temps, et qui soit telle qu'ils puissent subvenir à leur propres besoins et assurer une rétribution équitable à ceux dont les

services leur sont nécessaires » (Canon 281 § 1) ; « De même, il faut veiller à ce qu'ils bénéficient de l'assistance sociale grâce à laquelle il est correctement pourvu à leurs besoins en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse » (Canon 281 § 2).

Pour permettre au diocèse, c'est-à-dire à l'évêque, de répondre à ces exigences, le Droit prévoit ce qui suit : « Il y aura dans chaque diocèse un organisme spécial pour recueillir les biens et les offrandes en vue de pourvoir, selon le c. 281, à la subsistance des clercs qui sont au service du diocèse, à moins qu'il n'y soit pourvu autrement » (1274 § 1). Au § 3 du même canon nous lisons : « Dans chaque diocèse sera constitué, autant que nécessaire, un fonds commun pour que les Evêques puissent s'acquitter de leurs obligations envers les autres personnes au service de l'Eglise et subvenir aux divers besoins du diocèse, et aussi afin que les diocèses plus riches puissent venir en aide aux plus pauvres ». Et le Droit va plus loin en affirmant que « l'Eglise a le droit inné d'exiger des fidèles ce qui est nécessaire à ses fins propres » (c. 1260) ; que « l'Evêque diocésain est tenu d'avertir les fidèles de l'obligation dont il s'agit au can. 222, § 1, et d'en urger l'application de manière opportune » (c. 1261 § 2) ; que « les fidèles aideront l'Eglise en s'acquittant des contributions demandées selon les règles établies par la conférence des Evêques. » (c. 1262) ; et enfin que « l'Evêque diocésain a le droit, après avoir entendu le conseil pour les affaires économiques et le conseil presbytéral, de lever pour les besoins du diocèse, sur les personnes juridiques publiques soumises à son gouvernement, un impôt modéré, proportionnel à leurs revenus ; aux autres personnes physiques et juridiques, il lui est seulement permis d'imposer, en cas de grave nécessité et dans les mêmes conditions, une contribution extraordinaire et modéré, restant sauves les lois et coutumes particulières qui lui accorderaient des droits plus étendus » (C. 1263).

8. Pour que ces textes juridiques soient effectivement traduits dans les actes, il faut des animateurs convaincus et convaincant. Ces animateurs sont principalement l'évêque, les curés, le directeur diocésain des Œuvres Pontificales Missionnaires ainsi que les acteurs de l'économat diocésain.

Comme je l'ai souvent dit, nous avons un triple défi à lever : apurer la dette du diocèse, maîtriser le budget ordinaire et promouvoir des investissements conséquents. Ces trois défis sont immenses et connexes ; ils supposent des fonds substantiellement importants et

surtout un engagement de tous les fidèles par une solidarité généreuse. Je reste en effet persuadé que seules la volonté et la détermination communes des fidèles devront nous permettre d'affronter, avec succès, la crise économique du diocèse. Mais il faut le reconnaître, l'adhésion de tous les fidèles n'est jamais gratuite. En cette période de crise économique généralisée, les intérêts des fidèles étant tellement dispersés, seules des actions ecclésiales encadrées par des animateurs dynamiques, fiables et disponibles, sont à même de recevoir l'agrément de l'ensemble. Par ailleurs, une politique de tout embrasser et de tout de suite est évidemment irréaliste. Il est indispensable de préconiser une approche de travail axée sur la définition et la planification de nos objectifs. **Cette rencontre voudrait être, en ce qui concerne le volet économique, une plate-forme pour définir et planifier, chacun à son niveau, les programmes d'actions correspondants aux objectifs lui assignés.**

L'évêque et ses proches collaborateurs

9. Il revient à l'évêque particulièrement de promouvoir une organisation économique dynamique, transparente et pertinente, et de mobiliser des ressources tant humaines que financières afin que les vœux soient transformés en actions et que les actions engendrent des résultats visibles et durables. C'est dans ce contexte que nous travaillons continuellement à la remise en question de l'organisation de l'économat en vue d'en faire un instrument moderne et efficace. Nous faisons tout pour maîtriser la crise des liquidités financières. Nous nous efforçons de mettre sur pied des structures et des infrastructures pour assurer la formation, l'information et la sensibilisation tant spirituelle que matérielle (Centre Spirituel Diocésain, Centre Diocésain de Formation Polyvalente à Kangu, Centre Pastoral Diocésain à Muanda, Phonies, l'Internet, Radio diocésaine, Imprimerie diocésaine). Nous sommes attelés à la relance, certes à petits pas, des unités de production (Huilerie de Kangu, PDS, Menuiserie, Garage). Le service du social est en nette progression de modernisation : BDD, BDJP, BDOM et BDC. Le Centre Kintima est actuellement objet d'évaluation et nous sommes en train de voir comment l'intégrer dans le rouage économique du diocèse tout en maintenant son rôle initial de matrice du développement rural. Pour cette année, mes voyages à l'étranger se focalisent sur le renforcement des relations partenariales et la recherche des fonds.

Le curé et ses proches collaborateurs

10. Dans cette quête d'un lendemain économique diocésain meilleur, le curé et ses collaborateurs proches ont leur part de responsabilité. Celle-ci pourrait être définie en quelques objectifs majeurs que voici :

1°) inculquer les réflexes de prise en charge par la paroisse des questions relatives à son fonctionnement et à sa vie avec des propositions auto-implicatives, l'évêque étant informé ;

2°) travailler à l'autofinancement alimentaire des communautés paroissiales ;

3°) être créatif par des initiatives locales. Il est, par exemple, regrettable de voir des membres d'une communauté, voire même des curés, entreprendre des actions d'autofinancement à profit individuel tout en se servant sans scrupule du cadre et des structures de la paroisse ;

4°) mobiliser toujours davantage les fidèles pour une plus grande générosité non seulement pour les besoins locaux, mais pour les besoins du diocèse et de l'Eglise universelle, tel que le demande le Droit Canon ; il faut en effet être convaincu que la source d'argent la plus sûre, la plus durable et la plus normale pour une Eglise locale réside dans la générosité de ses fidèles : d'où la nécessité de promouvoir une gestion honnête, coresponsable et transparente des ressources humaines et matérielles des paroisses ; il ne peut en effet avoir une saine gestion des biens temporels sans une bonne gestion des personnes ; ce sont les hommes qui produisent les biens matériels ; rendons donc effectifs les organismes de concertation et de dialogue prévus pour les paroisses, en concordance avec le thème pastoral de *Makuku matatu* et ses valeurs directrices de solidarité, concertation, coresponsabilité et sens du bien commun.

Pas de fatalité et de défaitisme, mais vérité et solidarité

11. Je saisis cette occasion de communion ecclésiale pour saluer avec joie les avancées de notre économie si minimes soient elles et d'où qu'elles proviennent. Je voudrais également remercier les communautés paroissiales qui nous envoient régulièrement leurs comptes et de façon honnête, et aussi pour les diverses contributions à travers différentes quêtes et dîmes. Les difficultés rencontrées ne peuvent justifier le découragement, le défaitisme ; elles ne doivent pas nous détourner de notre volonté de nous mettre au service du diocèse.

Voilà qui impose une vigilance continuelle : éviter « les forces centrifuges et centripètes qui s'entrechoquent inutilement » ; assainir nos mœurs et nos transactions financières personnelles occultes ; nous rendre davantage disponibles pour la pastorale ; promouvoir une gestion concertée. La réussite de notre combat économique diocésain est tributaire de la bonne gestion des ressources récoltées et de notre capacité à les mobiliser. Je vous invite donc, comme entité pastorale spécifique, la paroisse, à faire des propositions et suggestions concrètes sur votre responsabilité dans l'entreprise économique diocésaine dans le contexte d'aujourd'hui. Il s'agit, comme je l'ai dit plus haut, de **définir et de planifier, chacun à son niveau, les programmes d'actions correspondants aux objectifs lui assignés.**

Un peuple à accompagner politiquement

12. Face aux défis de la Transition, l'épiscopat congolais a levé une option pastorale fondamentale d'une éducation civique du peuple, principalement axée sur les élections, en vue de l'avènement d'un état de droit. L'épiscopat a beaucoup écrit et fait des déclarations. Les deux derniers écrits sont provocateurs : « J'ai vu la misère de mon peuple » (Ex 3, 7). Trop, c'est trop ! et « Pour l'amour du Congo, je ne me tairai point ». Cette fois-ci l'épiscopat entend rompre avec une tradition de la parole sans gestes, une dénonciation sans lendemain et des discours sans actions. Il s'agit de promouvoir une mystique d'engagement.

Mais pour être opérationnel, cet engagement exige tout un programme d'action. Il s'agit d'un programme d'éducation civique consacré à la préparation aux élections qui doivent sanctionner la fin de la transition et ainsi conduire le pays dans un espace démocratique. Orienté vers les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base, ce programme d'éducation civique vise à instruire le peuple sur les notions de base d'un état qui se veut démocratique.

Dans notre diocèse, déjà à l'occasion de la fête de la présentation de Jésus au temple, le 2 février 2004, les religieux et religieuses, avaient organisé une conférence et une eucharistie consacrées à ce projet de la Conférence Episcopale Nationale. Par la suite, la Commission Diocésaine Justice & Paix a organisé deux journées de réflexion sur ce même thème. Mon Message de Pâques a relayé ces réflexions. A présent, nous voudrions que le projet rejoigne la base et prenne corps

à la base. Dimanche prochain, 16 mai, nous lançons le programme « Debout C.E.V.B. ». Pour que ce programme ait la chance de réussir nous avons besoin de l'engagement dynamique des curés. Par votre position de curés vous les mieux placés pour assurer l'accompagnement des communautés de base dans ce programme national. **Voilà le deuxième motif de la rencontre d'aujourd'hui.**

Vision

Une société fondée sur le primat de la dignité des hommes et des femmes créés à l'image de Dieu.

Mission

Rendre nos communautés ecclésiales vivantes de base des espaces de droit et de développement. Il s'agit d'une implication effective des structures ecclésiales et des communautés de base en vue d'une transition pacifique et de l'avènement en RDC d'un Etat de droit et de démocratie où le peuple participe pleinement à la gestion de la chose publique.

Résultats attendus

Notre objectif global (impact) : arriver à des élections libres et démocratiques, et à un gouvernement légitime, reconnu et accepté par la population congolaise comme un Etat de droit. Et comme résultat principal (effet) : arriver à la mobilisation et à l'engagement civique et politique des communautés de base pour que la Transition en RDC puisse aboutir à des élections libres et démocratiques, et arriver à la résolution pacifique des conflits et la cohabitation pacifique en RDC. Enfin, comme résultats spécifiques (extrants) : faire émerger un leadership responsable et engagé capable de mobiliser les communautés ecclésiales vivantes de base pour une transition démocratique.

Actions

Sensibiliser toutes les 32 paroisses (Bimvuka et sous postes) par une formation civique et politique des communautés. Faire Intérioriser les commandements des bonnes élections et la prière des élections à tous les fidèles du diocèse. Sensibiliser les fidèles des confessions religieuses sœurs de l'espace diocésain à travers leurs pasteurs. Le contenu de la formation sera essentiellement : 1) notions sur

l'enseignement social de l'Eglise ; 2) enjeux de la Transition ; 3) autour de la démocratie, de la paix et de la Constitution ; 4) formation au leadership chrétien ; 5) éducation électorale.

Méthodes

Conscientisation, c'est-à-dire former, informer, animer et organiser des conférences débats.

Implications concrètes des curés et leurs proches collaborateurs

Comment concrètement les curés et leurs proches collaborateurs vont entrer dans ce programme ? Telle est la question que nous devons débattre au cours de cette rencontre. Il s'agit en quelque sorte de préparer le message du jour du lancement du programme « Opération Debout C.E.V.B. ».

En conclusion

Deux questions pour conclure : 1) comment les paroisses vont assumer leur responsabilité face à la crise économique du diocèse, plus particulièrement dans des secteurs très vulnérables tels que la formation des futurs prêtres et les moyens pour les ouvriers apostoliques ? 2) comment les paroisses entendent accompagner les fidèles en ce temps de transition en réponse à la requête de la conférence épiscopale nationale ?

Je souhaite que vos réflexions soient à la fois profondes et réalistes ; qu'elles aboutissent à des suggestions concrètes et applicables dès maintenant.

Je vous remercie.

Mbuka cyprien, cism
Evêque de Boma